

INFOS T.H.C

Magazine mensuel
de la fédération textile, habillement, cuir et blanchisserie.

la
cgt

Février 2020

#376



**Retraite : l'exécutif reste
droit dans ses bottes, la rue aussi !!**

Edito

03

Coronavirus, la psy-
chose va-t-elle toucher
nos emplois ?

SES

04

Les salariés ont repris
leur destin en main !

Lacoste

06

Premier accord salarial
en faveur des femmes






Informez-vous



thcb-cgt.fr

Protection, services, accompagnement social

(**Souriez, vous êtes au cœur**
de **nos engagements**)

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

On aime vous voir sourire



Maurad Rabhi
Secrétaire général

Coronavirus : la psychose va-t-elle toucher nos emplois ?

Depuis plusieurs semaines, un bruit de plus en plus soutenu, s'agite chez certaines directions d'entreprises en France, travaillant principalement pour les secteurs du luxe, sur la nécessité d'imposer aux salariés des modifications de l'organisation du travail, de liquider maintenant une grosse partie des congés payés, de liquider aussi toutes les journées de RTT qui traînent dans les compteurs des salariés, de même sur les repos compensateurs, etc.

Bref, la cause, une psychose collective se renforce, jour après jour sur la capacité de la Chine à faire tourner ses usines, empêtrée elle, sur la situation sanitaire du Coronavirus. Et si les salariés des entreprises chinoises n'étaient plus en mesure pendant des mois, d'alimenter nos entreprises, d'approvisionner nos vêtements, nos tissus, nos matières premières, nos produits finis ? Et si l'économie chinoise tournait

au ralenti encore pendant des mois ? Et si les riches touristes chinois désertaient encore pour plusieurs mois les grandes capitales mondiales, ne consommant plus nos produits de luxe ? Et si...? et si?, et si ? Autant d'inquiétude qui commence à agiter la sphère élitiste, les grands patrons et tous ceux qui s'alimentent en Chine. La problématique pour eux, c'est comment anticiper les difficultés de fonctionnement de nos entreprises,

sans forcément inquiéter ! La perte d'indépendance dans bien des domaines industriels fait, qu'aujourd'hui plus qu'hier, le moindre souci qui perdure en Chine devient un souci pour le monde entier. Il n'en fallait pas plus pour que Bernard Arnaud, troisième fortune dans le monde, patron de LVMH, demande

à ses dirigeants d'amorcer dans ses usines françaises des modifications sur l'organisation du travail, les comptes des salariés, voire même si cela perdure, du chômage partiel. La même chose s'amorce en cascade chez tous les sous-traitants. Certaines branches professionnelles, quant à elles, souhaitent un dispositif financier d'aide d'urgence sur la formation professionnelle de leurs opérateurs de compétences ou, l'intervention des pouvoirs publics sur la situation économique de leur entreprise. Tous s'agitent dans le même sens ...

Bref, peut-être aussi le meilleur moyen de détourner l'attention des salariés et de l'opinion, du projet de loi retraite ou encore des revendications des organisations syndicales lors des négociations annuelles obligatoires qui commencent dans nos entreprises ! Il faudra quand même un peu plus d'arguments économiques pour mettre en sommeil la juste part de redistribution que les salariés sont en droit d'attendre. ■

**Et si l'économie
chinoise tournait au
ralenti encore
pendant des mois ?**

Les salariés de SES ont repris leur destin en main !

Les choix stratégiques erronés du PDG, couplés à la non-application de la loi sur les produits plastiques avaient conduit au redressement judiciaire de l'entreprise Stephany Emballages et Services (SES) pour une période de 6 mois.

Cette entité située au cœur du bassin textile plastic de Saint-Pal-de-Mons (Haute-Loire) avait pourtant anticipé les nécessaires transitions écologiques avec des investissements très conséquents dans le Bioplastic. La loi sur les emballages plastiques partiellement appliquée, provoque une distorsion de concurrence entre les entreprises qui respectent les échéances et celles qui s'en accommodent. Enfin, les sommes engagées et la faiblesse du marché ont plombé le fonctionnement de l'usine. Ce fut un premier « coup de massue » pour les salariés avec un risque de fermeture d'entreprise et les conséquences dramatiques pour les familles, mais c'était sans compter la détermination des délégués et du syndicat CGT. Parallèlement à leur rigoureux travail, ils ont remué ciel et terre pour que des repreneurs se fassent connaître. Ce fût le cas avec 2 offres : Leygatech, entreprise locale, avec une reprise partielle, et Plastica, entreprise Ivoirienne, avec une reprise totale. Le choix des salariés, du syndicat CGT et de la municipalité était celui de zéro licenciement avec la solution Plastica. Tous pensaient donc que le tribunal de commerce du Puy-en-Velay irait logiquement dans ce sens. A la surprise générale, ce que l'on peut qualifier de « tribunal de commerce patronal de Haute Loire » a fait le choix « des amis plutôt que de l'emploi », en accordant la cession à l'entreprise du secteur avec les licenciements qui en découlaient !

Une mobilisation qui paie

Mais fort des syndiqués et des délégués, soutenus par le syndicat THCB 43 et la population locale, les salariés ont occupé nuit et jour l'usine, médiatisant l'aberration de cette décision. Considérant les arguments avancés et le rapport de force construit par les



salariés, le ministère public a fait appel. Le tribunal de Riom (Puy-de-Dôme) rendra son jugement en Mars. Après le désistement de l'offre qui conduisait à des licenciements, elle devrait en toute logique valider le choix de l'emploi ainsi que de l'avenir industriel et environnemental du site. Il est aberrant, qu'avec la crise démocratique actuelle, on laisse les « arrangements de copinages patronaux » s'opérer alors qu'ils ont été à de nom-

breuses reprises mis au grand jour. Un minimum de contrepouvoir, avec juges professionnels et représentants des salariés à l'intérieur de cette opaque instance, est urgent. Comme le rappellent les salariés dans leur motion adoptée à l'unanimité en fin de grève : « Nous reprenons le travail pour assurer la production comme nous l'avons fait depuis toujours mais nous restons aussi mobilisés et solidaires pour défendre nos emplois ». ■



Tarkett : Des salariés qui ne décolèrent pas

Une grève très suivie est en cours dans l'établissement de Sedan.

Motif de cette colère ? Le changement de périmètre juridique de l'entreprise pour faire de l'optimisation fiscale au détriment des salariés. Le changement de périmètre juridique ne devait avoir aucune incidence pour les salariés, aux dires de la direction. Problème : l'année suivante, les salariés ne bénéficient plus de la prime de participation : objectif non atteint, explique la direction. Au bout de la troisième année, une expertise est mise en route par les membres du CCE pour comprendre la raison.

Là, les délégués tombent à la renverse en apprenant par l'expertise que la modification du périmètre juridique de l'entreprise a logiquement bougé le périmètre d'appréciation pour bénéficiaire de la prime de participation. Un manque à gagner cumulé sur trois ans, il est estimé à 6000 € par salarié. Pour la direction, tout bénéficie sur tous les tableaux : optimisation fiscale d'un côté, suppression de la prime de participation de l'autre. Par la grève, les salariés réclament aujourd'hui des comptes ! ■

..... BRÈVES

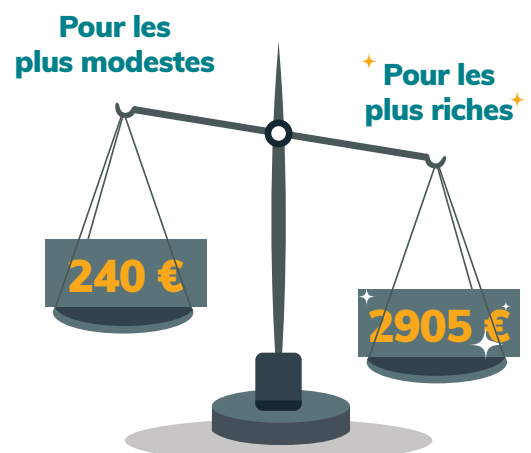
Hausse des salaires minima dans la branche maroquinerie !

La négociation entamée début 2020 pour définir les nouveaux seuils de minima de branche s'est finalement conclue, après plusieurs réunions sur un accord avec le patronat.

Cet accord de branche revalorise tous les coefficients conventionnels de 1,5 % dans la catégorie ouvriers/ employés, de 1,4 % pour la catégorie des salariés techniciens et agents de maîtrise et 1,3 % pour la catégorie des cadres. L'ensemble des organisations syndicales ont parafé ce texte qui permet de s'éloigner de la « smicardisation » pour nombre de salariés sous-traitants des grands groupes de la profession ou les salariés, dont l'employeur bafoue les négociations annuelles obligatoires dans les entreprises.

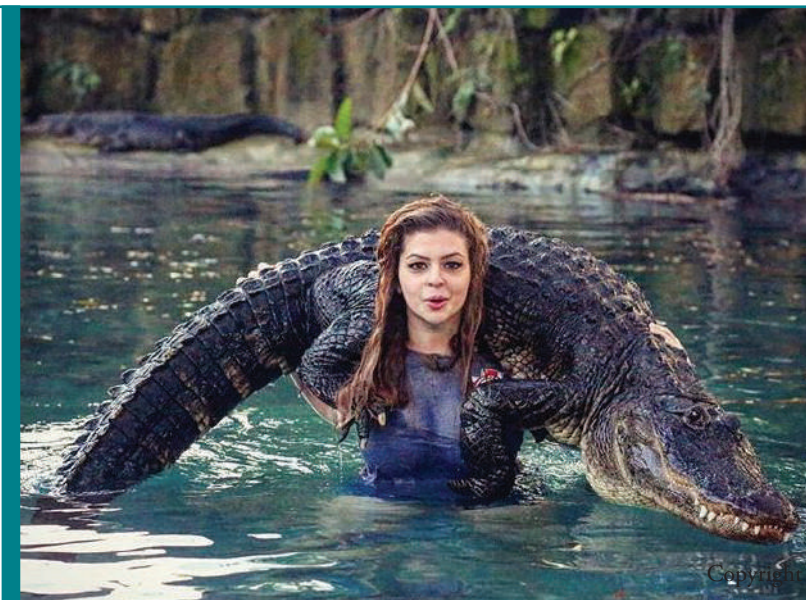
Macron, toujours président des riches

Une étude de l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), publiée fin janvier, confirme bien que les mesures gouvernementales prises depuis le début du quinquennat Macron ont fait gagner 2905 € aux 5 % des Français les plus riches et fait perdre 240 € aux personnes les plus modestes. Les mesures d'urgence liées au mouvement des gilets jaunes sont venues atténuer cet écart. Cette étude confirme malgré tout que c'est bien sur les 1 % des Français les plus riches que se concentre la part la plus importante de redistribution fiscale de l'État. Les réformes sur l'impôt sur la fortune et la fiscalité du capital ont permis des chèques de ristournes, de plusieurs centaines de milliers d'euros, de l'Etat vers le pouvoir d'achat des plus fortunés de ce pays, un comble ! Avec de telles politiques, Macron le président des riches n'est pas prêt de se détacher de cette image ! ■



Premier accord salarial en faveur des femmes !

Les négociations annuelles obligatoires étaient particulièrement attendues dans l'entreprise Lacoste à Troyes..



Le syndicat CGT, fort de ses propositions, était déterminé à certaines injustices salariales, installées depuis des années entre ateliers à domination masculine et ateliers à forte majorité féminine. Des écarts salariaux importants entre les ouvriers hommes et femmes, non justifiés dont la CGT dénonçait régulièrement les méthodes. Après plusieurs réunions de négociations mais aussi le rappel de la CGT sur les nouvelles dispositions de la loi sur l'obligation de la mise en place d'un index d'égalité dans les entreprises ou à défaut de mesures permettant de supprimer les écarts de rémunération constatés entre les femmes et les hommes, la direction de Lacoste

150 femmes bénéficieront d'une augmentation de 3 % sur leur fiche de paye

a fini par faire un pas différent vers les revendications de la CGT. Elles acceptent une augmentation générale de 1,9 % à l'ensemble des salariés du groupe mais rajoute une augmentation additionnelle de 1 % pour tous les salariés dont le poste de travail est « opérateur de confection, prototypiste et raccoutreuse » dans les ateliers des Gayettes et de Verdun. Deux ateliers où 100% des salariées sont des femmes. Avec cette mesure, 150 femmes bénéficieront d'une augmentation de 3 % sur leur fiche de paye.

A cela s'est ajouté dix euros par mois sur la prime « forfait mobilité » en y incluant dorénavant les vélos et les vélomoteurs. ■

Petit Bateau sous pression !

Depuis la suppression de la cantine dans les établissements de Murard et Buchères à Troyes (52), le syndicat CGT revendique depuis trois ans, un traitement identique sur l'attribution de ticket restaurant dans tous les établissements de Petit Bateau.

Pourquoi l'établissement sur Paris où la majorité des salariés sont des cadres, perçoivent 4,80 euros par jour pour déjeuner alors que les salariés en majorité ouvriers à Troyes perçoivent 0€ par jour ?

A cette évidente interrogation, la direction du groupe a toujours fait la sourde d'oreilles et mépriser les justes revendications de la CGT. Devant l'absence de réponse, le syndicat CGT s'est alors dit déterminé à entamer une procédure juridique avec les salariés qui le souhaitent pour se faire entendre.

150 salariés ont répondu présents pour assigner la direction. Face à cette forte affluence de procédure, la direction a aussitôt réagi et agité le spectre des difficultés financières de Petit Bateau et du danger que cela faisait porter à l'entreprise et aux salariés. Sans scrupule, la direction s'est adressée par courrier directement à l'ensemble des salariés sur l'irresponsabilité du syndicat CGT, pour ensuite, appeler à négocier avec la CGT. Pire, elle a fini son message par appeler à la responsabilité collective des salariés ! Que c'est beau.... La direction

ne manque vraiment pas d'aplomb, quand on sait que les établissements de Petit Bateau versent de confortables dividendes à la maison Rocher et ce, depuis toujours. Quant à la conception du dialogue social, il faut croire que la direction ne comprend que le rapport de force ou la procédure juridique.

Faut-il être sous la pression des salariés pour admettre une injustice et vouloir discuter ? Drôle d'approche....

Dans tous les cas, la CGT est déterminée à se faire entendre et à faire respecter les droits de tous les salariés. ■

Rencontre autour du film « Made in Bangladesh »



Le 4 février dernier, lors de l'initiative culturelle du Comité Confédéral National (CCN) de la CGT, une délégation composée du secrétaire national du syndicat Bangladais ainsi que d'une syndicaliste du textile étaient invités lors de la projection du film ainsi qu'au débat qui a suivi. C'est dans la salle du Louis Viannet que près de 80 dirigeant.e.s de la CGT, dont Philippe Martinez et la fédération THCB, ont pu découvrir, en présence du producteur, ce film qui retrace l'histoire vraie des combats des ouvrières du textile. Ce pourrait être un film dédié au 8 mars, journée de lutte internationale pour les droits des femmes tant la question de l'émancipation est présente. Le combat de Shimu, héroïne de 23 ans, est évocateur dans un pays où la notion de droit est quasiment absente. Des droits des femmes à disposer de leur corps et à s'émanciper de la domination masculine à la maison comme à l'usine, aux droits du travail et syndical qui

est un combat gigantesque au Bangladesh tant l'exploitation dans les entreprises est violente. Des droits humains tout court, vues les conditions de survie des populations pour les profits des multinationales. Au-delà de l'humilité que provoque ce film, c'est aussi l'espoir et le courage qui est l'horizon. Ce sont ces arguments qui ont été développés par les invités internationaux, qui insistent sur le réalisme social du film. Après avoir dénoncé ici les employeurs qui exploitent ailleurs, avec nous, ces syndicalistes appuient sur la nécessité d'échanges, de coordination, d'entraides,

et d'outil de formation syndicale, parce que le combat des ouvriers là-bas déterminent aussi les rapports de force, les droits et les emplois d'ici. ■

Un bon moment qui peut être organisé dans tous les départements avec la projection de ce film parrainé par la fédération CGT THCB.

**C'est aussi
l'espoir et le courage
qui est l'horizon**

Retraite : l'exécutif reste droit dans ses bottes, la rue aussi !!

Après des mois de manifestations et de grèves interprofessionnelles sur le projet de retraite, le gouvernement reste droit dans ses bottes et sourd au plus haut point.

Brutal quand il s'agit d'imposer ses vues, de répondre à la contestation de la rue, au conseil d'État et à l'opposition du parlement. Ce projet de loi, mal ficelé, « lacunaire, et juridiquement pas satisfaisant », comme le dit la haute juridiction de l'État, ne semble pas perturber plus que cela le président, ses sbires de ministres, tout comme les godillots marcheurs de l'assemblée nationale. Pire, face à tous ces amendements, le risque d'enlèvement parlementaire mais surtout les difficultés à répondre aux interrogations légitimes de toute l'opposition, le gouvernement s'apprête à recourir au 49.3 pour faire adopter son brûlot de texte sans vote. Même si une très large majorité des Français s'oppose à cette voie. En effet, d'après un baromètre pour RTL/Orange, 72% des sondés ne veulent pas d'un passage en force du gouvernement sur cette réforme centrale. Cette méthode brutale risque fort d'envenimer encore un peu plus la contestation de la rue, le rejet du politique en général, et malheureusement le renforcement de vote extrémiste ! À ne pas écouter les Français, Macron assume ses contre-réformes qui visent uniquement à

casser notre modèle social et à ouvrir en grand la voie aux assurances privées et au fond de pension. Après la réforme des demandeurs d'emplois en juillet dernier, sur la

Le gouvernement va finir par entendre la RUE et l'opposition des Français

dégressivité de l'allocation chômage des cadres, celle en cours sur la retraite, avec le plafonnement de la pension, là aussi pour les cadres, l'exécutif déstabilise volontairement le financement de la protection sociale, la solidarité entre salariés et transfère les catégories sociales les plus aisées dans les bras des assurances privées. Il ne restera alors plus qu'à s'attaquer à la sécurité sociale pour détruire l'ensemble de la protection sociale et mettre fin au modèle social que beaucoup de pays

nous envient ! Un modèle, pensé après la guerre, par Ambroise Croizat, dont la pierre angulaire de sa réflexion était « cotise selon tes moyens et reçoit selon tes besoins ». C'est encore grâce à ce modèle que nous pouvons tous, riches ou pauvres, nous soigner et recevoir tous, une allocation chômage si nécessaire et une pension de retraite pour nos vieux jours ! C'est pourquoi nous rejetons et combattons cette réforme systémique des retraites proposée par Macron. Elle n'est ni juste, ni solidaire, ni équitable, ni globale pour l'ensemble des salariés. C'est avec cette détermination aussi que la CGT, comme d'autres syndicats seront dans la rue le 8 mars avec les femmes, le 24 mars autour de notre conférence de financement avec des économistes atterrés pour montrer qu'un autre financement est possible, enfin le 31 mars avec, encore une très forte journée interprofessionnelle partout en France. ■

